

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham se tiendra <u>le 15 décembre 2021 à 19h30</u> au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 22 novembre 2021.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 22 novembre 2021 entre 8h30 et 16h30.

Sylvie Viens	
Directrice générale et secrétaire-trésorière	

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 novembre 2021.